

Les pesticides

Le ministre de l'Environnement s'est adressé au Conseil du Trésor qui lui a accordé 13 années-personnes supplémentaires et 1,5 million de dollars de plus pour 1986-1987 comme première étape d'un effort concerté de trois ans pour que le ministère puisse évaluer les conséquences possibles des pesticides et veiller à ce que l'usage de ces produits n'entraîne pas des conséquences néfastes et indues pour l'environnement.

La première étape du programme est déjà amorcée. Les pesticides soumis à l'examen aux fins de leur inscription en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires du ministère de l'Agriculture feront l'objet d'examen environnementaux complets et globaux. La mise en oeuvre du programme de trois ans fera d'Environnement Canada un partenaire efficace dans le processus d'inscription des pesticides.

Le ministère de l'Environnement a entrepris de préparer des directives relatives à la réglementation des pesticides. En collaboration avec le ministère de l'Agriculture, il prépare des directives sur la chimie environnementale et le sort des pesticides dans l'environnement. En consultation avec leurs collègues fédéraux et provinciaux, les fonctionnaires du ministère de l'Environnement préparent des directives relatives à la destruction de ces produits chimiques et de leur conteneurs.

Le ministère de l'Agriculture, avec la collaboration et l'appui du ministère de l'Environnement, prépare à son tour des directives pour régir l'inscription des pesticides non chimiques à base biologique. Ces directives qui établissent les critères d'inscription et expliquent clairement les problèmes scientifiques qu'il convient de résoudre avant d'envisager l'inscription d'un pesticide donné accroîtront l'efficacité de la réglementation. De plus, lorsqu'elles seront publiées intégralement, les directives sur la réglementation définiront à l'intention du public les critères servant à l'évaluation des pesticides. La mise au point des directives se poursuivra d'année en année jusqu'à ce qu'ait été élaborée une série complète d'instructions qui définiront toute la gamme des exigences en matière de protection de l'environnement.

Bien que le processus d'enregistrement initial des pesticides soit un aspect très important de la gestion de ces produits chimiques au Canada, il est tout aussi important que le processus de réglementation soit suffisamment souple pour permettre la réévaluation de produits plus anciens et l'examen des mesures de précaution et des restrictions appliquées antérieurement. On doit examiner les anciennes décisions réglementaires à la lumière des renseignements nouveaux et des progrès de la science et de la technologie pour faire en sorte que l'utilisation des pesticides continue d'être conforme aux dernières normes en matière de protection de l'environnement. Ce processus de réévaluation, confié à Agriculture Canada en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, est déjà en cours. Pour y contribuer, le ministre de l'Environnement a mis sur pied un programme national intégré de recherche et de surveillance qui fournira les données environnementales nécessaires à la réévaluation de la réglementation. Il s'agit de fait d'un système d'alerte grâce auquel des mesures préventives pourront être prises avant qu'une contamination grave de l'environnement ne puisse se produire.

Le programme de recherche et de surveillance, exécuté en étroite collaboration avec des organismes provinciaux, permettra de déterminer la présence, les niveaux et les tendances des

pesticides dans l'environnement ainsi que leurs effets et leurs répercussions. La première phase du programme est déjà en cours. Cette année, en collaboration avec les organismes fédéraux et provinciaux pertinents, Environnement Canada a mis sur pied un programme d'évaluation et de contrôle des eaux des municipalités de la région de l'Atlantique. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, le ministère de l'Environnement, en coopération avec le gouvernement provincial, évalue les incidences de l'utilisation des pesticides sur les eaux souterraines et superficielles.

Nous avons signé des accords avec Terre-Neuve, le Québec et la Colombie-Britannique en vue d'installer un réseau fédéral-provincial de stations de repère qui fournira des données sur la qualité de l'eau et mesurera les futures fluctuations de celle-ci dans les principaux bassins fluviaux de ces provinces. Environnement Canada espère étendre ce réseau afin d'englober les principaux bassins fluviaux de toutes les régions du Canada.

Dans le secteur de la faune, Environnement Canada met au point des méthodes pour mesurer la persistance des résidus de pesticides à faible niveau dans des oiseaux de proie comme le faucon pèlerin. Le ministère évalue également l'incidence de l'utilisation des pesticides forestiers sur les oiseaux chanteurs et autres animaux.

De concert avec le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement, Environnement Canada élabore des lignes directrices sur la qualité de l'eau qui fixeront, entre autres, les taux maxima acceptables de pesticides dans l'eau destinée à divers usages.

• (1750)

Dans les bureaux régionaux d'Environnement Canada, on utilisera des inventaires de l'usage des pesticides pour identifier des produits spécifiques d'intérêt régional et pour déterminer des milieux et la faune qui sont particulièrement sensibles à la pollution de l'environnement, de façon à prendre les précautions nécessaires pour les protéger. Des accords et des protocoles pour la diffusion de ces renseignements ont été conclus entre Environnement Canada et nombre de ses homologues provinciaux.

À l'Institut national de recherche sur les eaux d'Environnement Canada, situé à Burlington en Ontario, on met au point des méthodes qui permettront de détecter d'infimes résidus de certains pesticides dans l'environnement et d'analyser encore plus tôt les effets de ces pesticides sur les organismes aquatiques.

Le service de l'environnement atmosphérique du ministère a mis sur pied un programme visant à déterminer les précautions nécessaires pour minimiser la diffusion des pesticides pendant leur utilisation. Ce service a également entrepris une analyse en vue de déterminer le rôle du transport atmosphérique des pesticides dans la pollution de l'environnement.

Cette liste de réalisations, en aucune façon exhaustive, ne constitue que le début des efforts renouvelés d'Environnement Canada pour évaluer l'état de l'environnement et déterminer les précautions nécessaires pour protéger celui-ci contre les effets néfastes des produits chimiques, notamment des pesticides.